



DELEGUE TECHNIQUE, DT DU JOUR

INFORMATIONS ET INSCRIPTION: Délégué technique, DT du jour

Généralités

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes pour l'examen de délégué technique (DT du jour). Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.

La responsabilité de tous les intérêts, comme recrutement et engagement, nomination, cours de formation et de perfectionnement, mesures disciplinaires et suppression de fonction pour les officiels incombe à la Commission de la branche du ressort technique, sur l'ordre de la discipline Dressage de la FSSE, (Règl. d'Org. de la FSSE).

Définition du délégué technique, DT du jour

Le délégué technique du jour est, vis-à-vis de la FSSE, responsable de la conduite d'une manifestation d'une journée.

Il existe un cahier des charges pour DT. Ce cahier des charges est publié sur le site internet www.fnch.ch.

Conditions de promotion

- Durée d'activité d'au moins 2 ans en tant que juge de dressage L (ou plus haut) avec grande expérience pratique dans ce domaine (au moins 30 engagements en tant que juge)
- Avoir fréquenté un cours officiel pour délégué technique
- La volonté de prendre responsabilité
- Des connaissances approfondies des règlements

Examen délégué technique, DT du jour

Les personnes qui remplissent ces conditions présentent une demande au moyen du formulaire officiel à la discipline Dressage, ressort technique. Les candidats seront ensuite convoqués au cours, qui se terminera par un examen.

L'épreuve de délégué technique, DT du jour, aura lieu selon le règlement d'examen.
En cas d'échec, l'épreuve peut être répétée au maximum une fois.

Exigences personnels

Nous attendons d'un DT qu'il soit un exemple dans l'exercice de sa fonction. Il se doit de prendre des décisions conséquentes qui correspondent aux règlements et directives. De plus, il se doit également de réagir de manière objective et appropriée dans une situation de conflits.

Publication

Le nom des délégués techniques sera publié dans le Bulletin FSSE, ainsi que sur www.fnch.ch.

Cours

Les cours officiels DT, annoncés par la discipline Dressage FSSE doivent être fréquentés.

Il est obligatoire de participer au minimum à un cours de juge de dressage officiel par année, proposé par la discipline Dressage FSSE.

Engagements annuels

Il est exigé au moins 4 engagements par an et par délégué technique, DT du jour.

En cas de performances inconstantes, la fonction de DT du jour va être rétrogradée.

Congé

Le DT du jour peut présenter une demande de congé (par exemple pour une ou deux ans) dans l'exercice de sa fonction. Passé un délai de trois ans d'une période de congé, un nouvel examen pour DT du jour peut être exigé.

Responsabilité

D'un DT du jour est exigé, qu'il respecte les Règlements et Directives de la FSSE et en tant que représentant de la discipline Dressage de la FSSE, qu'il persuade par son comportement irréprochable. En cas de non-respect ou de plaintes répétées, la Commission des sanctions – sur la demande du ressort technique de la discipline Dressage - peut engager des mesures disciplinaires à l'encontre de l'officiel, selon l'appendice I du Règlement Général.

Propre participation

Un DT du jour doit figurer en tant que tel en premier lieu ; un engagement en tant que juge est aussi possible. Sa propre carrière sportive doit être mise à l'arrière-plan pour les manifestations où il a une fonction d'officiel.

Bases juridiques

Le Règlement de l'Ordre Juridique est applicable et la compétence du Tribunal Fédéral est expressément reconnue.

Restriction d'âge

L'activité du délégué technique prend fin au 31 décembre de l'année durant laquelle le fonctionnaire de sport atteint ses 75 ans.

Valable à partir du 01.01.2018





Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

CD DRESSAGE
Formulaire d'inscription et d'information

DELEGUE TECHNIQUE, DT DU JOUR

Nom: _____
Prénom: _____
Rue: _____
NPA / Lieu: _____
Numéro de licence: _____
Tél.: _____
Natel: _____
E-Mail: _____

Lieu: _____ Date: _____

Inscription à l'examen: Délégué technique, DT du jour

J'ai bien pris note des conditions d'examen et m'inscris par la présente à l'examen de Délégué Technique.

Je suis actif en tant que juge de dressage L, M ou S depuis _____ et je peux présenter au minimum 50 engagements en tant que juge de dressage (base: statistique des engagements de juges FSSE).

J'ai pris part au cours suivant pour Délégués techniques:

Date:.....

Lieu du cours:.....

Je m'engage à participer à des cours pour DT.

Signature:



Discipline Dressage / Ressort Technique